

Objet : Réalisation de missions coordonnées CTI-Hcéres dans les écoles d'ingénieurs

- Vu les travaux du groupe de travail CTI - Hcéres (cf. Article III de la convention cadre de coopération)
- Vu les échanges entre les membres concernés à la CTI, le 15 mai 2018
- Vu la réunion du Bureau de la CTI du 29 mai 2018

Après une deuxième campagne d'audits coordonnés qui s'est déroulée cette année à l'ESPCI et à l'ENSCP, un retour d'expérience a été mené auprès des directeurs et auprès des équipes d'audits

La Commission des titres d'ingénieur, réunie en séance plénière le 12 juin 2018 approuve les éléments de la présente délibération en vue de la campagne d'accréditation 2018-2019, Vague E :

Le retour d'expérience auprès des directeurs ayant été très positif, car il leur a permis d'avoir une discussion plus globale sur leur école, et également de gagner du temps, il est proposé de poursuivre l'expérience pour l'an prochain, 6 Ecoles étant potentiellement candidates.

Elles seront sollicitées pour savoir si elles sont volontaires.

Cependant compte tenu de points perfectibles recensés auprès de certaines des équipes il a été décidé d'améliorer le dispositif, à savoir :

- Faire à la CTI une formation pour les membres CTI concernés en tant que rapporteurs.
- Faire ensuite une demi-journée de formation commune Hcéres-CTI pour expliquer les différences de philosophie de l'audit entre les deux organismes.
- Organiser la rencontre entre les équipes de chacune des visites pour échanger sur les questions à poser et l'organisation concrète.

Dans la problématique de l'amélioration continue au service des écoles, ces mesures permettront un progrès réel de la qualité des prestations de chacun des deux organismes, Hcéres et CTI.

Approuvé en séance plénière de la Commission à Paris, le 12 juin 2018.

Laurent MAHIEU, Président

